Le Maroc exige un certificat de conformité pour les tissus d'habillement importés



21 avril 2022 -

Le Maroc vient de réviser la liste des produits nécessitant une vérification de la conformité pour l'importation. Les tissus d'habillement figurent désormais sur cette liste.

En 2020, le ministère de l'Industrie et du commerce avait mis en place un programme de vérification de la conformité (COV) des produits importés au Maroc pour assurer un contrôle permanent sur la conformité et la qualité des produits, protéger le consommateur contre les produits dangereux et non conformes aux normes et protéger l'industrie marocaine contre la concurrence déloyale et la contrefaçon. Une liste des produits nécessitant une vérification de la conformité pour l'importation avait été établie. Cette liste a été révisée et les tissus d'habillement figurent désormais sur cette liste.

Le règlement est déjà en vigueur mais les importateurs de tissus d'habillement peuvent toujours importer des marchandises dans le pays sans certificat de conformité jusqu'au 7 mai (date d'arrivée des marchandises au Maroc) 2022, mais les exigences doivent être pleinement respectées par la suite, indique-t-on.

Les tissus d'habillement doivent être conformes aux normes de réglementation technique du Maroc. Le certificat de conformité doit être présenté à l'arrivée des marchandises au Maroc, plus précisément au dédouanement.